

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 6 avril 2021, à 20 h, par téléconférence.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Conseiller siège no 6 – Poste vacant

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-04-031

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et qui continuent de s'appliquer jusqu'au 9 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-021 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 avril 2021 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte 20 h10.

2021-04-032

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 6 avril 2021 à 20 h

1. **1 Ouverture de la séance**
2. **2 Adoption de l'ordre du jour**
3. **3 Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2021
4. **4 Communiqués et correspondance**
 - 4.1 Tableau des correspondances reçues en février et mars 2021

5. **5 Administration et finances**
 - 5.1 Liste des comptes à payer
 - 5.2 Adhésion ADMQ
 - 5.3 Adhésion à GROBEC
 - 5.4 AGA GROBEC
 - 5.5 Subvention liée au Cannabis
 - 5.6 Formation ADMQ - Élection 2021 - Trucs et astuces pour des élections sans pépin
 - 5.7 Entretien ménager des bureaux municipaux
 - 5.8 Durée de l'intérim
 - 5.9 Autorisation d'achat - Sygem module élection
 - 5.10 Formation Infotech - Sygem
 - 5.11 Autorisations et retrait à signer les effets bancaires
 - 5.12 Délégation à la Loi sur l'accès à l'information et protection des renseignements personnels
 - 5.13 Autorisation pour toutes les transactions auprès des ministères et organismes
 - 5.14 Autorisation pour ClicSeQur
 - 5.15 Officier municipal par intérim
6. **6 Sécurité publique**
 - 6.1 Achat de la remorque-radar au coût de 1.00 \$
7. **7 Travaux publics**
 - 7.1 Balayage de rues
 - 7.2 Fauchage des fossés
 - 7.3 Tontes des pelouses municipales
 - 7.4 Subvention PAVL
 - 7.5 Autorisation d'achat de paillis
8. **8 Hygiène du milieu**
 - 8.1 Vidange de fosses septiques - emplacement d'une citerne
9. **9 Aménagement et urbanisme**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure - 120 Rte 261
 - 9.2 Demande de dérogation mineure - 649 Rang de la Rivière
 - 9.3 Entente - Vente d'une partie de la 3e rue - Date buttoir
10. **10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Sentier de vélo de montage
 - 10.2 Ménage forestier et aménagement de sentiers
11. **11 Sujets divers**
 - 11.1 Compost
 - 11.2 Arbre
 - 11.3 Carte de gaz
 - 11.4 Bois - cour municipale
12. **12 Rapport des élus**
13. **13 Période de questions et varia**
14. **14 Levée de la séance**

Adoptée.

2021-04-033

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

Adoptée.

2021-04-034

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2021.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par _____

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021.

Adoptée.

2021-04-035

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2021.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' Il est entendu que la séance extraordinaire du 2 mars 2021 remplace l'ajournement de la séance extraordinaire du 11 février 2021 vu son objet.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcote

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2021 et que celle-ci remplace la séance extraordinaire du 11 février 2021.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Un tableau des correspondances reçues en février et mars a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance.

On peut consulter les correspondances sur rendez-vous au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-04-036

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	147 011,40 \$
Permis	0.00 \$
Location salle	0.00 \$
Divers	0.00 \$
Total	147 011,40 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	4 331,40 \$
Salaires employés	11 025,15 \$
Comptes payés	76 205,82 \$
Paie émis	13 416,91 \$
Total	104 979,28 \$

Adoptée

2021-04-037

5.2 ADHÉSION ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre différents services et formations à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'ADMQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession de directeur général municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement s'élève à un montant de 885 \$, plus les taxes applicables et incluant la partie d'assurance;

En conséquence,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion à l'ADMQ à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en poste et que cette adhésion sera transférée à la prochaine directrice générale et secrétaire-trésorière en poste.

Adoptée

2021-04-038

5.3 ADHÉSION GROBEC

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et de payer la cotisation au montant de 75,00 \$.

Adoptée

5.4 AGA GROBEC

Le conseil prend note que le 3 juin 2021 se tiendra AGA de GROBEC.

2021-04-039

5.5 SUBVENTION LIÉE AU CANNABIS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées ;

CONSIDÉRANT QUE la somme allouée à notre municipalité par la MRC d'Arthabaska n'a pas été entièrement utilisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimerait que les sommes restantes servent à réaliser de la prévention auprès des jeunes de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

DE RECOMMANDER à la MRC d'Arthabaska d'affecter la balance des sommes allouées pour la Municipalité de Maddington Falls et non utilisées, soit 512.39\$ (cinq cent-douze dollars et trente-neuf sous), à l'OBNL Carrefour des Générations de Daveluyville ou, si celle-ci n'est pas retenu par la MRC d'Arthabaska, le remettre à un OBNL qui dessert notre municipalité soit Action Toxicomanie.

Adoptée

2021-04-040

5.6 FORMATION ADMQ –ÉLECTION « ASTUCES POUR LES ÉLECTIONS SANS PÉPIN»

CONSIDÉRANT QUE des élections auront lieu cette année.

En CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE Lisa Lee Farman soit inscrite à la formation de l'ADMQ « Élections municipales 2021 astuces pour les élections sans pépin » le 20 avril au coût de 225\$ (deux-cent vingt-cinq dollars).

Adoptée

5.7 ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX MUNICIPAUX

Il a été mentionné qu'il y avait déjà une personne ressources pour le ménage des bureaux municipaux.

2021-04-041

5.8 DURÉE DE L'INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-03-029 pour l'embauche de Madame Martine Bernier au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et l'embauche de madame Lisa Lee Farman en tant que secrétaire-trésorière adjointe, mentionne six semaines à 24 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de 24 heures n'a pas été fait à chaque semaine, il a été demandé au conseil de se prononcer sur la durée de l'intérim soit en semaines ou en heures.

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des discussions, le vote a été demandé par Mme Denise Houle, M. Éric Girard, Mme Eve-Lyne Marcotte et M Gaétan Légaré.

Le maire demande de spécifier sur quoi les élus veulent voter et il a été précisé par ceux-ci : de mettre un terme au mandat de l'intérim de madame Martine Bernier après 6 semaines, soit le 15 avril 2021, ou bien de poursuivre.

Ceux en faveur de poursuivre le mandat après 6 semaines, soit le 15 avril 2021:

M. Fabien Pelletier

Ceux en faveur de mettre fin au mandat après 6 semaines, soit le 15 avril 2021 :

Mme Eve-Lyne Marcotte, M. Éric Girard, M. Gaétan Légaré et Mme Denise Houle.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à la majorité des conseiller présents

QUE la durée de l'intérim soit de six semaines peu importe le nombre d'heures effectuées et que le mandat de madame Martine Bernier à titre de directrice générale secrétaire-trésorière par intérim se termine le jeudi 15 avril 2021 et que madame Lisa Lee Farman entamera son mandat au poste de Directrice générale secrétaire-trésorière.

Adoptée

5.9 Autorisation d'achat - Sygem module élection

2021-04-042

CONSIDÉRANT QUE des élections auront lieu cette année.

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat du module élection de Sygem au montant de 2950\$ (deux mille neuf cent cinquante) plus les taxes applicables, tel qu'il avait été prévu au présent budget.

Adoptée

5.10 Formation Infotech – Sygem

2021-04-043

CONSIDÉRANT QU'IL est important de bien connaître les mises à jour et les nouveautés de notre système comptable Sygem.

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Lisa Lee Farman à suivre la formation Sygem de la compagnie Infotech au montant de 155\$ (cent-cinquante-cinq).

Adoptée

5.11 Autorisations et retrait à signer les effets bancaires

2021-04-044

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Ghislain Brûlé, maire ainsi que Mme Lisa Lee Farman représentants de la Municipalité de Maddington Falls à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra chez Desjardins.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité. **QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :
- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature du maire, ou en son absence du maire suppléant et de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

QUE toute entente préalablement intervenue en lien avec cette résolution soit nulle et non avenue.

QUE le nom de Stéphanie Hinse soit retiré de la liste des personnes autorisées représentant la municipalité de Maddington Falls.

Adoptée.

5.12 Délégation à la Loi sur l'accès à l'information et protection des renseignements

2021-04-045

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte que la plus haute autorité au sein de la Municipalité, soit Ghislain Brûlé, maire, délègue et désigne madame Lisa Lee Farman responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Que madame Stéphanie Hinse soit retirée.

Adoptée.

5.13 Autorisation pour toutes les transactions auprès des ministères et organismes.

2021-04-046

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Lisa Lee Farman soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme, directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter de la présente séance. Que madame Stéphanie Hinse soit retirée.

Adoptée.

5.14 Autorisation pour ClicSeQur

2021-04-047

Sur proposition de M Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Mme Lisa Lee Farman, représentante de la Municipalité à l'égard de ClicSeQur ainsi qu'administratrice des codes en remplacement de Madame Stéphanie Hinse.

Adoptée.

5.15 Officier municipal par intérim

2021-04-048

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir un officier municipal pour l'application de ses règlements.

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'en cas d'absence prolongée de l'officier municipal, la directrice générale en poste agisse en tant qu'officier municipal par intérim.

Adoptée.

2021-04-049

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Achat de la remorque-radar au coût de 1.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC d'Arthabaska autorise la cession de la remorque-radar à la municipalité de Maddington Falls le tout sans garantie légale, aux risques et péril de l'acquéreur, à un prix de 1\$ (un dollar);

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la résolution numéro 2020-01-015 lors de la séance du 14 janvier 2020 précisait l'intérêt de notre municipalité Maddington Falls de son intérêt de conserver la remorque-radar et de mettre sur pied un système de partage avec les autres municipalités situées sur le territoire de la MRC;

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyé par M. Gaéтан Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte d'acquérir la remorque radar au coût de 1\$ et demande à la directrice générale de vérifier auprès de la MRC d'Arthabaska quels sont les autres municipalités intéressées.

Adoptée

2021-04-050

7. TRAVAUX PUBLIQUE

7.1 Balayage de rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait des services de balayage de rue obtenu en 2020 par la compagnie LES ENTREPRISES MYRROY INC.

CONSIDÉRANT QUE LES ENTREPRISES MYRROY INC. nous ont confirmé qu'ils ont encore en leur possession tous les plans des lieux à faire dans notre municipalité.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de M Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil décide d'octroyer à LES ENTREPRISES MYRROY INC. le contrat de balayage de rues de 2021.

QU'Il demande de valider le prix de 2021 et aussi de s'assurer de coordonner le travail en même temps que Daveluyville et de leur fournir les plans pour les emplacements à faire de notre municipalité.

2021-04-051

Adoptée

7.2 Fauchage des fossés

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait des services de fauchage des fossés reçus en 2020 par ENTREPRISES R .M .PÉPIN INC

Sur proposition de M. Gaéтан Légaré
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat de fauchage des fossés de 2021 aux ENTREPRISES R.M. PÉPIN INC et demande de confirmer que le prix et les conditions de 2020 s'appliquent en 2021.

Adoptée

2021-04-052

7.3 Tontes des pelouses municipales

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir à la population la possibilité de postuler et de pouvoir offrir leurs offres de services

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande d'annoncer sur le site de la municipalité un appel d'offre pour la tonte de pelouse 2021 avec entre autres comme critère d'avoir l'équipement adéquat.

QUE le conseil souhaite traiter ce sujet à la prochaine séance.

Adoptée

2021-04-053

7.4 Subvention PAVL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible au PAVL, Programme d'Aide à la Voirie Locale, qui peut atteindre un maximum de 20 000\$ (vingt mille) et que celle-ci doit être déposée avant le 15 avril prochain.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs besoins qui peuvent être comblés en tout ou en partie par ce programme tel que; le ponceau à l'entrée du stationnement municipale, la 9^e rue au Domaine du Lac Ginette, le rechargement granulaire du 11^e rang;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une liste des projets admissibles soit acheminée au bureau municipal par les conseillers présents pour que la demande soit complétée et déposée dans les délais prescrits.

Adoptée

2021-04-054

7.5 Autorisation d'achat de paillis

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil confirme que l'achat d'environ 10 poches de paillis naturel peut être fait pour l'entretien au pied de l'affiche de la municipalité près du pont et d'autoriser une dépense maximale de 100\$ (cent dollars) plus taxes applicables.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-04-055

8.1 Vidange de fosses septiques - emplacement d'une citerne

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise Gaudreau a stationné la citerne au stationnement du sentier des pêcheurs pour la période systématique des vidanges de fosses septiques 2021.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Demande de dérogation mineure - 120 Rte 261

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

2021-04-056

9.2 Demande de dérogation mineure - 649 Rang de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE ce dossier remonte à l'an dernier et que le règlement de zonage et les dispositions au schéma d'aménagement ne permettait pas d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la procédure pour abroger l'article 3.2.9 du règlement de construction numéro 103 est invalide;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions, le vote a été demandé par Mme Ève-Lyne Marcotte et M Éric Girard.

Ceux en faveur d'appuyer la demande de dérogation mineure aux 649 Rang de la Rivière : M. Fabien Pelletier

Ceux en faveur de rejeter la demande de dérogation mineure aux 649 Rang de la Rivière : Mme Ève-Lyne Marcotte, M. Éric Girard, M. Gaétan Légaré et Mme Denise Houle.

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyé par Mme Denise Houle

Il est résolu, à la majorité des conseillers présents;

Le conseiller M. Fabien Pelletier enregistre sa dissidence;

QUE le conseil rejette la demande de dérogation mineure aux 649 Rang de la Rivière et que le conseil demande de retirer la barrière.

Adoptée

9.3 Entente - Vente d'une partie de la 3e rue - Date buttoir

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Sentier de vélo de montage

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11. SUJETS DIVERS

2021-04-057

11.1 Compost

CONSIDÉRANT QUE Gesterra offre à la population la possibilité d'avoir du compost jumelé à un don d'arbre.

CONSIDÉRANT QU'il faut convenir d'une date si le conseil désire y participer.

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil confirme qu'il accepte de tenir un événement plus ou moins vers la fête de la reine soit un samedi 22 mai de 9h à midi au bureau municipal et de jumeler l'activité du compost offert par Gesterra avec un don d'arbre qui sont fournis par le groupement forestier.

QUE la conseillère Denise Houle et le conseiller Gaétan Légaré s'engagent à être sur place lors de l'événement.

Adoptée

2021-04-058

11.2 Arbre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite jumeler à l'activité du compost qui est prévu plus ou moins vers la fête de la reine soit le samedi 22 mai 2021 de 9h à midi au bureau municipal.

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil demande à la directrice générale secrétaire-trésorière de contacter le Groupement Forestier pour obtenir des arbres feuillus de préférence, afin de les remettre lors de la journée du compost du 22 mai 2021 de 9h à midi.

QUE la conseillère Denise Houle et le conseiller Gaétan Légaré s'engagent à être sur place lors de l'événement.

Adoptée

11.3 Carte de gaz

CONSIDÉRANT QU'il avait été entendu de remettre 4 cartes d'essence de 25\$ chacun pour les bénévoles qui entretiennent les sentiers

Le conseil demande à la directrice générale secrétaire-trésorière de valider si celle-ci ont été achetées afin de les remettre aux bénévoles.

11.4 Bois - cour municipale

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

VARIA

CONSIDÉRANT QUE la séance demeure ouverte les points suivants ont été ajoutés varia.

2021-04-059

11.5 Séances sur Zoom- Gratuite.

CONSIDÉRANT QU'en temps de pandémie les séances ont lieu en téléconférence. Le conseiller Éric Girard demande que la plate-forme Zoom soit utilisée.

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil utilisera la plateforme Zoom à l'avenir et de vérifier que celle-ci est bien gratuite.

Adoptée

2021-04-060

11.6 Carte visa

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11.7 Précision de l'emplacement d'installation des nouveaux jeux du parc.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçus par courriel le plan pour l'emplacement de l'installation des nouveaux jeux du parc et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de M. Éric Girard
Appuyée par Mme Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil demande de vérifier qu'il n'y a pas de tuyau d'alimentation d'eau ou de fil électrique qui passent sous l'emplacement choisi pour l'installation des jeux et de contacter les professionnels choisis par le conseil pour le creusage et l'installation des jeux.

Adoptée

11.8 Déclaration pécuniaire

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11.9 DEMANDE HYDRO-QUÉBEC – DE 2018 (ENLEVER HAUBAN SUR LE POTEAU DANS LE MILIEU DU NOUVEAU STATIONNEMENT)

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11.10 PRIMADA 2020

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11.11 Remplacement du ponceau.

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11.12 Borne sèche

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

11.13 Projet débarcadère au bout de la vieille traverse.

Point reporté, aucune résolution n'a été adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus nous font part de leurs activités des dernières semaines.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La conseillère Eve-Lyne Marcotte s'informe du projet de terrain de ballon volant.

Le conseiller Gaétan Légaré mentionne qu'il a de la difficulté à consulter les documents pour les séances.

Un citoyen s'adresse au maire concernant les 3 sujets suivants. :

L'entretien des bureaux
La discussion concernant la durée de l'intérim
L'intégralité des séances précédentes disponible sur le site web de la municipalité.

2021-04-061

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Que la séance soit levée à 22 h50.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Martine Bernier, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le ____ Avril 2021